

Stages et conventions UFR SPSE

▶ Votre stage d'application

La formation peut inclure un stage d'application dans un organisme privé ou public. Pour vous donner les meilleures chances de trouver un stage correspondant à vos attentes (durée, thématique, type d'entreprise, etc.), il est important de commencer vos recherches au plus tôt, souvent avant même de débiter votre formation.

N'hésitez pas à consulter les livrets pédagogiques ou à vous informer auprès des responsables des formations concernées pour cibler au mieux les attendus, et connaître les spécificités des stages pratiques. Ils pourront parfois vous indiquer des contacts utiles dans les domaines qui vous intéressent.

▶ Votre convention de stage pratique

Le stage est « une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle ». Il doit faire l'objet d'une convention obligatoire entre l'organisme d'accueil, votre établissement de formation et vous-même. Les stages hors cursus pédagogique sont interdits par la loi depuis 2010.

Dans cette situation, vous devrez vous adresser à différents services de l'université.

Vous êtes inscrit-e en formation initiale: rendez-vous sur le site du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle – BAIP – service des stages : <http://baip.parisnanterre.fr/stages/>

Vous êtes inscrit-e en formation continue (vous bénéficiez d'une prise en charge de la formation ou de sa rémunération par votre employeur, un organisme financeur ou pôle emploi):

Les stages effectués dans le cadre de la formation continue ne sont pas soumis aux mêmes dispositions réglementaires que dans le cadre de la formation initiale.

Ainsi, excepté pour les D.U. gérés par l'UFR SPSE (D.U CAFEL, D.U FIPA...), vous devez vous adresser au Service de la Formation Continue de l'université – SFC : <http://formation-continue.parisnanterre.fr/>

- **Vous êtes inscrit-s au D.U. CAFEL :** vous devez vous adresser au pôle relations entreprises et formation continue de l'UFR SPSE : <http://dep-sc-educ.parisnanterre.fr/diplomes-universitaires/d-u-cafel/>

Dans tous les cas, consultez les pages internet des formations concernées afin de connaître les spécificités liées aux stages.

▶ Le guide des stages étudiants de formation initiale

Le guide des stages étudiants est à destination des stagiaires de l'enseignement supérieur, des organismes de formation et des établissements d'enseignement. Il concerne avant tout les stages des étudiants de formation initiale. Il peut être téléchargé via le site du [Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche](http://www.education.gouv.fr).

[erche.](#)

▶ Actualités des stages

Mis à jour le 17 mars 2017

parisnanterre.fr/stages-et-conventions-ufr-spse-754846.kjsp?RH=FR